

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 05/2017

Rabat, le 10/5/2017

L'ONSSA présente le Bilan des contrôles des produits alimentaires durant le mois d'Avril 2017

Les contrôles des produits alimentaires effectués par l'ONSSA au cours du mois d'Avril 2017 ont concerné près de **deux (02) millions de tonnes** répartis comme suit:

- **Sur le marché local** : les inspecteurs de l'ONSSA ont réalisé **5.600 visites** de contrôle sur le terrain dont **1.200** en commissions mixtes provinciales et préfectorales. Ces investigations ont abouti :
 - ✓ au contrôle de **85.000 tonnes** de produits alimentaires ;
 - ✓ à la saisie et à la destruction de **290 tonnes** de produits impropres à la consommation (soit **0,3%**) dont principalement **240 tonnes** de viandes rouges et blanches, **47 tonnes** des produits de la pêche, **02 tonnes** du lait et dérivés, et **une tonne** de divers produits alimentaires.
 - ✓ La transmission au parquet de **221 dossiers** pour jugement.
- **A l'importation** : le contrôle de **1.625.000 tonnes** de divers produits alimentaires. A l'issu de ces contrôles, **4.316** certificats d'admission ont été délivrés et **59 tonnes** de produits alimentaires ont été refoulés pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.
- **A l'exportation** : **222.150 tonnes** de produits alimentaires ont été contrôlés et ont abouti à la délivrance de **10.460 certificats** sanitaires et phytosanitaires.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme préventif et conformément aux dispositions de la loi 28.07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les services de l'ONSSA ont :

- délivré **96 agréments et autorisations** sanitaires aux établissements et entreprises alimentaires soit un total général de **5.239** établissements agréés et autorisés à ce jour .
- réalisé **1.100** visites sanitaires de suivi pour vérifier le respect et le maintien des exigences sanitaires dans les établissements déjà agréés et autorisés par l'ONSSA ;
- effectué **300** visites d'inspection lors des opérations de certification ou d'enquêtes sanitaires ;
- délivré **934** certificats d'agrément sanitaire pour le transport national des produits périssables ;
- procédé à la suspension de l'agrément de **deux (02)** établissements et au retrait d'agrément de **quatre (04)** établissements pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créée par la loi n° 25-08 et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél: 05 37 67 65 54 GSM: 06 73 99 78 38 Fax: 05 37 68 20 49

Email : communication@onssa.gov.ma

Site web : www.onssa.gov.ma